

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 30 Avril 2013 à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Lundi 22 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme PERES	à	Mme TOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 30 Avril 2013

Délibération N°2013 / 130

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Conseil Départemental d'Accès au Droit de Corse du Sud (CDAD 2A) pour l'année 2013.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Corse du sud (CDAD 2A) a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action relatif à l'accès au droit préalablement à sa mise en œuvre et, pour avis, de toute demande d'aide juridictionnelle préalablement à son attribution. Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer au financement des actions poursuivies. Afin d'assurer la continuité de ses actions, le CDAD 2A sollicite l'adhésion de la ville d'Ajaccio en tant que membre associé pour une durée de trois années (de 2013 à 2015). La ville d'Ajaccio participerait ainsi au fonctionnement du CDAD 2A par l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 2 000 euros pour les années 2013, 2014 et 2015. Une convention pluriannuelle doit être conclue entre le CDAD 2A et la ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser l'adhésion de la ville d'Ajaccio au CDAD 2A en tant que membre associé.
D'accorder une subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2013.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Mimi VITALI Conseiller Délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'autoriser l'adhésion de la ville d'Ajaccio au CDAD 2A en tant que membre associé ;

D'accorder une subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2013

DIT

Que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget primitif de l'exercice 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer une convention pluriannuelle liant la ville d'Ajaccio au CDAD 2A pour une durée de trois années.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr SIMON RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130430-2013_130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013